

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° I-CF1415

présenté par

M. Gérard, Mme Ali, Mme Panonacle, M. Sommer, M. Vignal, M. Claireaux, M. Testé et
Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 28, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.